

<p>Date Convocation 12/06/2024</p> <p>Date Affichage 12/06/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>19</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>03</td></tr><tr><td>- absents</td><td>05</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	19	- procurations	03	- absents	05	<p>Le Dix-huit juin Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 3 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Michel BRUNEAU, Judith LE RALLE et Line CHARUAU.</p> <p>ABSENTS 5 : Emmanuel MAILLARD, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	19								
- procurations	03								
- absents	05								

132- VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL, RUE DE L'ARMÉRIA

Rapporteur : Isabelle CADOU

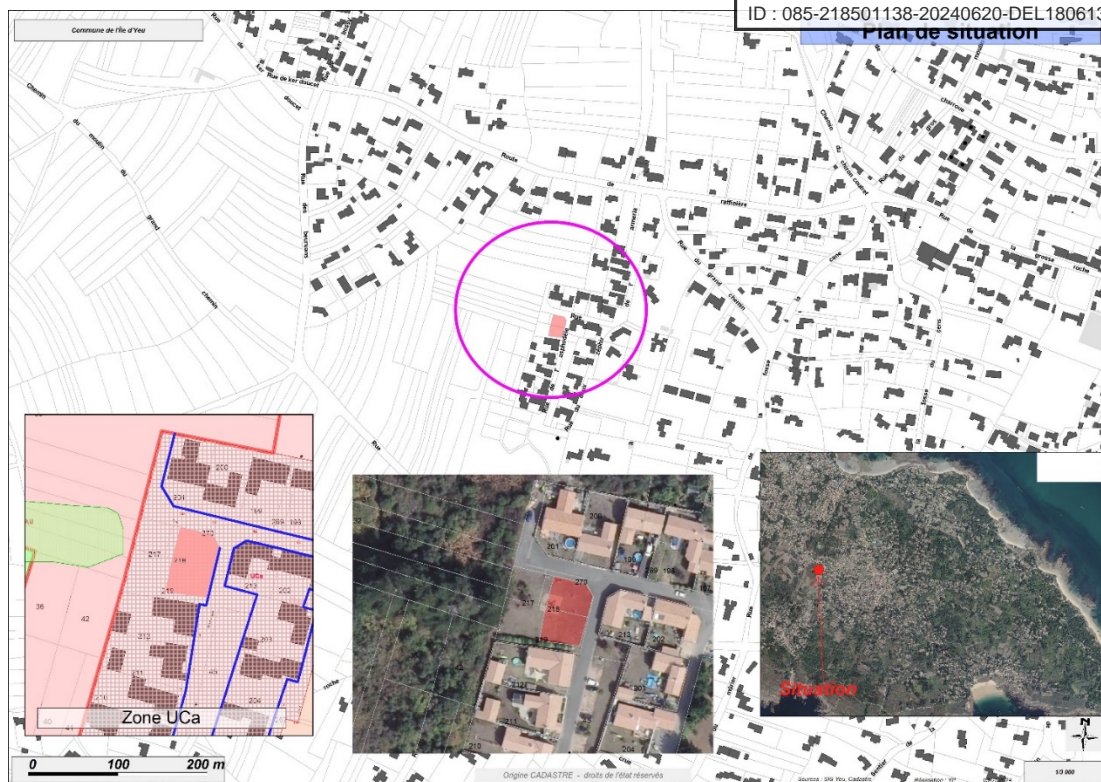
La Commune afin faire face aux tensions importantes quant à l'accès au logement pour une population aux revenus moyens et modestes, au regard de l'évolution des prix fonciers et immobiliers constatés, s'efforce de permettre l'accès à la propriété.

Depuis plusieurs années une liste de candidats est tenue afin d'enregistrer les demandeurs de terrains ou de biens.

En septembre 2022, le Conseil Municipal avait mis à jour les critères permettant de postuler à l'acquisition des biens proposés par la Commune.

En juin 2023, la Commune a donc organisé un tirage au sort public, en mairie, afin de désigner les lauréats de sept (7) terrains proposés.

Aujourd'hui il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer pour la cession d'un des sept biens situé rue de l'Arméria.



Plan de situation

Description du bien :

Superficie : 379 m² ;

Prix de cession (net vendeur) : 66.325,00 € (175€/m²) ;

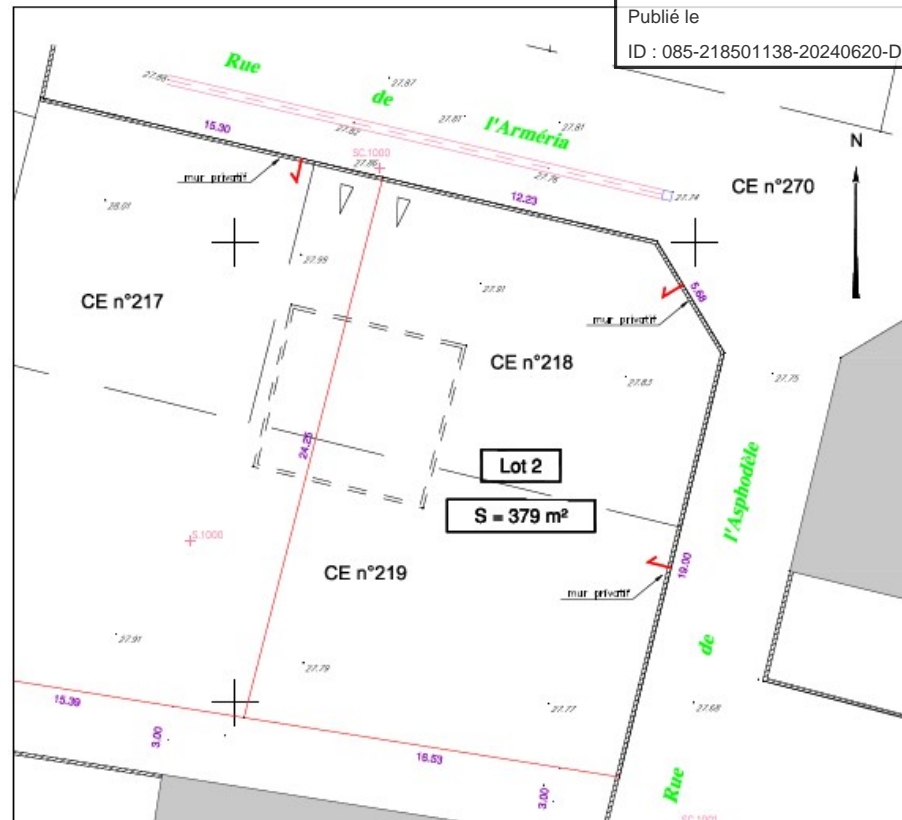
Adressage : 17 rue de l'ARMÉRIA ;

Zonage Plan Local d'Urbanisme : UCa.

Lauréats : Mme et M. TRICHET Émilie & Romain.



Plan d'ensemble



Extrait du document d'arpentage

Considérant les critères permettant de bénéficier de l'acquisition d'un terrain constructible appartenant à la Commune votés lors du Conseil Municipal du 20 septembre 2022 (délibération référencée DEL NN/22/09/203) ;

Considérant les modalités du tirage au sort qui s'est tenu le 20 juin 2023 ;

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis du service des Domaines référencé 2024-85113-00272 en date du 4 janvier 2024 ;

Vu l'avis favorable recueilli lors de l'assemblée générale du lotissement du Grand Chemin en date du 30 avril 2024 ;

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 voix POUR) :

- ◆ **APPROUVE** la cession de l'immeuble cadastré 113 CE 283 et 286 - 379m² à Mme et M. TRICHET Émilie & Romain au prix de 66.325,00 € (175€/m²). (Les frais inhérents à l'acte, seront pris en charge par les acquéreurs) ;
- ◆ **AUTORISE** madame la maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.
- ◆ **DIT QUE** la recette de cette cession sera inscrite aux chapitres et articles prévus à cet effet [Budget Lotissement].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme
 La maire,
 Carole CHARUAU